



AGENCE PANAFRICAINE DE GRANDE MURAILLE VERTE
PAN-AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL
الوكالة الإفريقية للسياج الأخضر الكبير

**SECONDE SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES**

N'Djamena (TCHAD) 8 avril 2013

RAPPORT





AGENCE PANAFRICAINNE DE GRANDE MURAILLE VERTE
PAN-AFRICAN AGENCY OF THE GREAT GREEN WALL
الوكالة الإفريقية للسياج الأخضر الكبير

BP. 395 N'Djamena quartier Bololo, 2^{ème} arrondissement TCHAD , Tel. +235 22 522099, Web site: grandemurailleverte.org

LE CONSEIL DES MINISTRES

REGLEMENT N° 2013/001/CM/APGMV/NDJ

PORTANT ADOPTION DU RAPPORT DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE (APGMV).

Le Conseil des Ministres de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, réuni en session ordinaire le 08 Avril 2013 à N'djamena, République du Tchad.

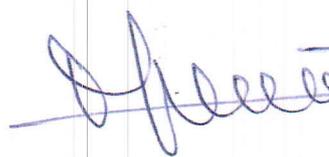
VU la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, signée le 17 juin 2010 à N'Djamena, République du Tchad par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

Se référant à la feuille de route du 1^{er} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte

ADOpte LE PRESENT REGLEMENT DONT LA TENEUR EST AINSI QUE SUIT :

Article unique : Le Conseil des Ministres adopte le Rapport de la seconde Session ordinaire du Conseil des Ministres, préparatoire au Second Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte.

N'Djamena le 08 avril 2013




Pour le Conseil,
SE. Monsieur Mahamat Issa HALIKIMI
Ministre de l'Environnement et des
Ressources Halieutiques du Tchad,
Président du Conseil des Ministres

1. Le lundi, 8 avril 2013, s'est tenue à N'Djaména au TCHAD, la 2^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres, préparatoire au Second Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV) sous la présidence de Mr. Mahamat Issa HALIKIMI, Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques de la République du Tchad, Président en exercice du Conseil des Ministres de l'APGMV.

2. Ont pris part à cette session :

▪ **Ministres des Etats membres de la GMV:**

- Pour le Burkina FASO: Mr. Salifou OUEDRAOGO, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable;
- Pour la République de DJIBOUTI : Mr. Mohamed Moussa Ibrahim BALALA, Ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Environnement ;
- Pour l'ETAT de L'ERYTHREE : Mr. Tesfai GHEBRESSELASSIE, Ministre des Terres, de l'Eau et de l'Environnement ;
- Pour la République Fédérale, Démocratique d'ETHIOPIE : Mr. Sileshi GETAHUN HAILU, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture ;
- Pour la République du MALI : Mr. Ousmane AG RHISSA, Ministre de l'Environnement et de l'Assainissement ;
- Pour la République Islamique de MAURITANIE : Mr. Amedi CAMARA, Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Environnement et du Développement Durable;
- Pour la République du NIGER : Mr. Mamadou MAMANE, Représentant de Mr Issaka ISSOUFOU, Ministre de l'Hydraulique et de l'Environnement;
- Pour la République Fédérale de NIGERIA : Mme Hadiza Ibrahim MAILAFIA, Ministre Fédérale de l'Environnement ;
- Pour la République du SENEGAL : Mr. EL Ali HAIDAR, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature;
- Pour la République du SOUDAN : Mr. Hassan ABDELGADIR HILAL, Ministre de l'Environnement, des Forêts et du Développement Rural ;
- Pour la République du TCHAD : Mr. Mahamat Issa HALIKIMI, Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques.

▪ **Organisations membres de la GMV:**

- Pour la Commission de l'Union Africaine : Mr. Khalil TIMAMY, Représentant Mme Rhoda Peace TUMUSIIME, Commissaire chargée de l'Economie Rurale et de l'Agriculture.

▪ **Pays observateurs invités :**

- Pour la République Algérienne démocratique et populaire: SE Mr. Yacoub HICHAM, Conseiller à l'Ambassade d'Algérie au Tchad;
- Pour la République Arabe d'Egypte: SE Mr. Ramy REDA, Attaché diplomatique à l'Ambassade d'Egypte.



▪ Organisations invitées :

- le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) : Mr. Mounkaila **GOUMANDAKOYE**, Directeur Régional Afrique ;
- la Communauté des Etats Saharo-sahéliens (CEN SAD): Mr. le Secrétaire Général;
- le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) : Mr. Amadou **DIALLO**;
- l'Agence Inter- Etablissements de Recherche pour le Développement (AIRD) : Mr. Michel **LAURENT**, Président de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD),

I. CEREMONIE D'OUVERTURE

3. La cérémonie d'ouverture de la seconde session ordinaire du Conseil des Ministres, préparatoire au second Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte a eu lieu dans la salle des Conférences du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine de la République du Tchad sous la présidence, de **SEM Joseph DJIMRANGAR DADNADJI**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Tchad.

4. Les allocutions suivantes ont été prononcées lors de cette cérémonie :

- Mot introductif de Monsieur le Secrétaire Exécutif de l'APGMV Prof. **Abdoulaye DIA** ;
- Mot du Président de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), **Monsieur Michel LAURENT** ;
- Mot du Directeur Régional Afrique du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), **Monsieur Mounkaila GOUMANDAKOYE** ;
- Mot du Secrétaire Général de la CEN-SAD ;
- Mot du Représentant de Mme la Commissaire chargée de l'Economie Rurale et de l'Agriculture de l'Union Africaine, **Monsieur Khalil TIMAMY** ;
- Discours de circonstance de **SEM Mahamat Issa HALIKIMI**, Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad, Président du Conseil des Ministres ;
- Allocution d'Ouverture de **SEM. Joseph DJIMRANGAR DADNADJI**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Tchad.

Les différentes allocutions citées sont en annexe de ce présent rapport.

II. DEROULEMENT DES TRAVAUX A L'HÔTEL KEMPINSKI

5. Le Président du Conseil des Ministres de l'APGMV, **SEM Mahamat Issa HALIKIMI**, Ministre de l'Environnement et des Ressources Halieutiques du Tchad a constaté le quorum et proposé un bureau qui a été adopté comme suit :

- Présidence : **République du Tchad**, Mr. Mahamat Issa **HALIKIMI**;



- Vice-présidence : République Islamique de Mauritanie, Mr. Amedi CAMARA ;
- Rapporteur (francophone): Burkina Faso, Mr. Salifou OUEDRAOGO ;
- Rapporteur (anglophone): République Fédérale Démocratique de l’Ethiopie, Mr. Sileshi GETAHUN HAILU,

6. Après l’installation du bureau, le Président du Conseil des Ministres a soumis le projet d’ordre du jour qui a été adopté sans amendements (cf. annexe)

2.1 Examen du Rapport du Comité Technique des Experts :

7. Le Président de la réunion du Comité Technique des Experts a présenté ce rapport en mettant l’accent sur les points inscrits à l’ordre du jour et en insistant sur les recommandations des Experts.

8. Après un examen approfondi des différents points de ce rapport, le Conseil des Ministres a apprécié positivement la qualité du rapport et a pris acte de ce rapport.

Le Conseil a examiné ensuite les points suivants :

a) Le Rapport d’activités du 17 juin 2010 au 31 décembre 2012 :

9. Le Conseil des Ministres a examiné ce document faisant le point sur : (i) l’état d’exécution de la Feuille de route de 2010 et des Résolutions des sessions antérieures du Conseil des Ministres et (ii) ainsi que les activités de l’APGMV et celle des Etats membres durant cette période.

10. Le Conseil des Ministres a félicité le Secrétariat Exécutif de l’APGMV pour la qualité du document produit et l’a adopté en recommandant la mise à jour des profils pays par les points focaux avant la fin du mois d’avril 2013.

b) Le Programme d’Activités de 2013.

11. Le document rappelle les orientations majeures du Programme d’actions et indique le programme d’activités 2013. Le Conseil des Ministres l’a examiné et l’a adopté tout en recommandant au Secrétariat exécutif de veiller à une meilleure adéquation entre les activités programmées et le budget de mise en œuvre.

c) Les questions financières :

12. Le Conseil des Ministres a successivement examiné les points suivants :

C1 Rapport financier de 2012 : le Conseil des Ministres prend acte dudit rapport et recommande une certification par un Commissaire aux comptes ;

C2 Grille de rémunérations et avantages du personnel de l’APGMV : le Conseil des Ministres a mis en place une Commission ministérielle présidée par le Tchad et constituée des cinq pays suivants: Burkina Faso, Nigeria, Tchad, Soudan, Ethiopie.



Cette Commission ad hoc devra faire des propositions de grille de salaire qui tient compte de celles pratiquées au niveau des institutions similaires dans la sous région et dans un délai de deux (2) mois à partir de la date de la présente session du Conseil des Ministres.

C3 Projet de budget 2013 : le Conseil des Ministres, après un débat approfondi l'a approuvé sous réserve que la masse salariale n'excède pas 30% du montant annuel prévisionnel des contributions statutaires des Etats membres.

d) Le Mandat du Secrétaire Exécutif de l'APGMV :

13. Le Conseil des Ministres après des échanges a proposé de soumettre cette question, à l'appréciation de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en vue d'une mise en conformité avec les textes réglementaires de l'APGMV.

e) La demande d'adhésion de nouveaux Etats membres à l'APGMV :

14. Le Conseil des Ministres a apprécié la présence des pays observateurs mais constate cependant l'absence de demande officielle d'adhésion.

f) Le Rapport et les Règlements de la seconde Session

15. Le Conseil des Ministres a enfin adopté le Rapport final de la seconde session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 8 avril 2013 à N'Djamena, préparatoire au Second Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte.

16. Le Conseil des Ministres a pris les règlements suivants :

1. Règlement n°2013/001/CM/APGMV/NDJ, portant adoption du rapport de la seconde session du Conseil des Ministres.
2. Règlement n°2013/002/CM/APGMV/NDJ, portant adoption du Rapport d'activités du 17 juin 2010 au 31 décembre 2012 de l'APGMV;
3. Règlement n°2013/003/CM/APGMV/NDJ, portant adoption du Programme d'activités de l'exercice 2013 ;
4. Règlement n°2013 /004/CM/APGMV/NDJ, portant adoption du Rapport financier de l'exercice 2012 ;
5. Règlement n° 2013/005/CM/APGMV/NDJ, portant adoption du budget de l'exercice 2013 ;

g) Au titre de recommandations :

17. Le Conseil des Ministres a formulé par ailleurs les Recommandations (R) suivantes :



R1 : La mobilisation effective dans les meilleurs délais des contributions statutaires des Etats membres au profit de l'APGMV ;

R2 : L'harmonisation du Cadre Général de Cohérence Institutionnelle de l'APGMV à l'Union Africaine et la CEN SAD, conformément aux Décisions et Résolutions antérieures ;

R3 : La nécessité de soutien des Institutions régionales et sous-régionales du champ à l'APGMV tant sur le plan politique, technique que financier ;

R4 : La création de conditions idoines de financement dont entres autres, le paiement des régulier des contributions statutaires, l'apurement des arriérés et l'organisation d'une table ronde des partenaires techniques et financiers dans un délai raisonnable tant au niveau national par les Etats membres, régional et international par l'APGMV ;

R5 : L'accélération des procédures de ratification de la Convention portant création de l'APGMV par les Etats membres et de mise en place des structures nationales de mise en œuvre dotées d'une autonomie par les Etats ;

R6 : La réalisation d'une parcelle d'au moins deux (2) hectares dans chaque Etat membre de l'APGMV dédiée à la mémoire des illustres disparus de la guerre du Mali et baptisée « *Parcelle de la Paix et de l'Amitié des Peuples* » faisant de la GMV l'expression achevée d'une coopération régionale et un trait d'union entre les peuples d'un Sahel pacifié et luxuriant.

Le Conseil des Ministres approuve par ailleurs les recommandations suivantes :

R7 : L'orientation des appuis extérieurs destinés à la mise en œuvre de la GMV et en particulier les Fonds FEM ;

R8 : La réalisation d'études des modalités de création d'une Banque Africaine de Carbone afin de mobiliser les fonds carbone au fur et à mesure de l'évolution des plantations et autres réalisations dans la zone d'intervention de l'APGMV ;

R9 : La reconduction de l'Expert assistant du Secrétaire Exécutif dans les même conditions antérieures jusqu'à la mise en place complète du personnel de l'Agence ;

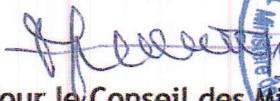
18. Le Conseil des Ministres a enfin adopté le Rapport final de la seconde session ordinaire du Conseil des Ministres tenue le 8 avril 2013 à N'Djamena, préparatoire au Second Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte.

19. Le Conseil des Ministres a également :



- proposé que le 3^{ème} Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'APGMV se tienne en République Islamique de Mauritanie. Le représentant de la République Islamique de Mauritanie a accepté la proposition ;
- exprimé sa gratitude à l'ensemble des pays membres ayant apporté des contributions volontaires pour accompagner la mise en place et le fonctionnement de l'Agence et en particulier à l'Etat Tchadien pour tous les efforts fournis dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative Africaine de la Grande Muraille Verte et l'implantation de l'APGMV.

Fait à N'Djaména, le 8 avril 2013


Pour le Conseil des Ministres

SE Mahamat Issa HALIKIM
Ministre de l'Environnement et
des Ressources Halieutiques du
Tchad

Président du Conseil des Ministres

Le Secrétaire Exécutif de l'APGMV
Prof. Abdoulaye DIA

